



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 15 novembre 2019
N°871

L'ÉTAT S'ENGAGE EN FAVEUR DU REEMPLOI DES BIENS MOBILIERS DE SES ADMINISTRATIONS

Lors du comité interministériel de la transformation publique de ce jour, le gouvernement a annoncé l'ouverture d'un nouveau site internet « <https://dons.encheres-domaine.gouv.fr/> » destiné à développer les dons des biens mobiliers réformés des administrations

Les administrations d'État pourront désormais déposer sur ce site internet leurs offres de dons de biens non valorisables, au profit d'autres administrations d'État ou d'associations ou organismes à but non lucratif dans les conditions fixées par le code général de la propriété des personnes publiques.

Lorsqu'elles recherchent un bien, les administrations ou les associations pourront ainsi consulter le site, contacter l'administration qui a déposé l'annonce et se voir attribuer le bien si elles remplissent les conditions d'éligibilité aux dons.

Pour assurer la totale transparence des opérations de dons de l'État, les noms des administrations ou des associations bénéficiaires seront publiés sur le site internet.

Le site internet est accessible à tous les citoyens qui veulent s'informer sur les dons des biens mobiliers de l'État. Conformément à la législation en vigueur, les dons sont uniquement attribués aux administrations d'État ou certaines associations ou organismes à but non lucratif (associations reconnues d'utilité publique pour tout type de bien, associations de parents d'élèves ou d'étudiants pour du matériel informatique, etc).

Contacts presse :

Cabinet de Gérald Darmanin : 01 53 18 45 03 – presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Direction générale des Finances publiques / Direction de l'immobilier de l'État / DNID : 01 53 18 64 76